

FOOTBALL LIGUE 1

L'OM SE CONSTITUE PARTIE CIVILE DANS UNE AFFAIRE D'EXTORSION DE FONDS

LIGUE 1 - L'OM va se constituer partie civile dans l'information judiciaire ouverte contre un réseau criminel soupçonné d'extorsion de fonds dans le milieu du football et dont le club pourrait être victime.

PAR AFP

02/10/2020 À 22:06 | MIS À JOUR 02/10/2020 À 22:07

L'Olympique de Marseille l'a annoncé vendredi. Le club olympien va se constituer partie civile dans l'information judiciaire ouverte contre un réseau criminel soupçonné d'extorsion de fonds dans le milieu du football et dont l'OM pourrait être victime. En se portant partie civile, *"le club veut avoir accès complet au dossier, participer à la manifestation de la vérité et mettre en lumière des pratiques douteuses autour des transferts si elles existent encore"*, a expliqué à l'AFP l'avocat de l'OM, Olivier Baratelli.



Olympique de Marseille 
@OM_Officiel 

Ouverture d'une information judiciaire auprès d'un juge d'instruction de Toulon, l'Olympique de Marseille se constitue partie civile.



Lire le communiqué
www.om.fr

5:00 PM · Oct 2, 2020 

 1.2K  374 people are Tweeting about this

Jeudi, le parquet de Marseille a annoncé le démantèlement "*d'une équipe de malfaiteurs se livrant à des activités criminelles diversifiées et appartenant au banditisme marseillais*". Cette équipe est soupçonnée entre autres de "*blanchiment et d'extorsion de fonds au préjudice d'établissements de nuit et dans le milieu du football*". L'OM pourrait être concerné à travers le transfert du jeune [Isaac Lihadji](#), 18 ans, formé au club, vers Lille, cet été, selon une source proche du dossier confirmant une information du quotidien *La Provence*.

LA RÉPONSE D'ANIGO

Le nom de l'OM est également apparu dans cette affaire au travers de son ancien directeur sportif et entraîneur, [José Anigo](#), qui a été placé en garde à vue dans cette enquête. Un homme qui a été "*licencié par le club*", a tenu à souligner l'OM dans son communiqué. Actuellement chargé du recrutement international pour le club anglais de Nottingham Forest (D2), José Anigo "*conteste fermement avoir participé à quelque infraction que ce soit et entend répondre avec sérénité aux questions des enquêteurs sur des sujets qui sont à la périphérie d'une procédure qui ne le concerne pas directement*", a indiqué jeudi à l'AFP son avocat Me Emmanuel Molina.

"*L'OM, poursuivant une politique de fermeté, va se constituer partie civile... et prendre toutes mesures nécessaires, y compris judiciaires, de nature à obtenir immédiatement la réparation de l'entier préjudice qu'il subit*", écrit le club dans un communiqué. Le club souhaite "*rappeler qu'il ne laissera impunie aucune pratique suspecte ou douteuse, commise à son insu et à son préjudice*", est-il ajouté.